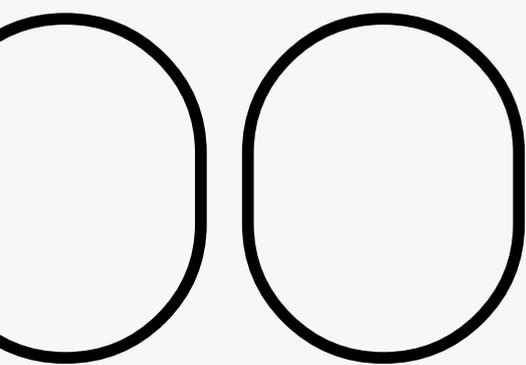


GUIDE PRATIQUE LES ACTEURS LOCAUX DE L'EMPLOI

Insertion, projets professionnels, parcours de réussite, montées en compétences, écoute des besoins de l'entreprise et des attentes des usagers, construire ensemble, contrats de travail...





GUIDE PRATIQUE

SOMMAIRE

ACTEURS

1 LES ACTEURS TERRITORIAUX

- Les principaux acteurs de l'emploi
- Les principaux acteurs privés
- Le service emploi et compétences de la CCI du Cher

2 LES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE « L'INTERIM »

- Les agences présentes sur le Vierzonnais

3 LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE)

- Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations d'Insertion (AI), les associations d'insertion (AI), les entreprises adaptées, les Entreprises et Service d'Aide par le Travail
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et les Entreprises d'Insertion

OUTILS

4 RECRUTER AUTREMENT

- Les mesures à destination de tous
- Les mesures pour des publics prioritaires

5 LES DISPOSITIFS PARTICULIERS D'ACCOMPAGNEMENT

- L'accompagnement renforcé
- Le Parcours Emploi Compétence
- Les parrainages

6 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES CREATEURS D'ENTREPRISE

- La formation continue
- La création d'activité





UN GUIDE POUR QUI ? POUR QUOI ?

CE GUIDE S'ADRESSE :

- Aux professionnels,
- Aux bénévoles associatifs,
- Aux chefs d'entreprises,
- Aux employeurs privés et publics,
- Aux directeurs des ressources humaines,
- A l'encadrement,
- Aux représentants des syndicaux,
- Aux tuteurs et aux salariés,
- Aux décideurs publics,
- Aux conseillers du service public de l'emploi et à ses partenaires

Mais aussi, et surtout, aux usagers, en particulier aux personnes privées d'emploi et/ou en situation d'exclusion.

CE GUIDE GÉNÉRALISTE POURSUIT PLUSIEURS OBJECTIFS :

Rendre clair, simple et lisible l'offre de service d'emploi / formation : Qui fait quoi ?

Souligner l'utilité des accompagnements vers et dans l'emploi

Mettre en évidence les bonnes pratiques et les réussites individuelles et collectives

Favoriser la mise en cohérence et la mise en réseaux des acteurs

Susciter de nouvelles coopérations entre le monde de l'insertion et celui de l'entreprise

La publication de ce guide commun sur les sites des collectivités et sur ceux qui ont contribué à son élaboration, participe à la mutualisation et favorise le portage d'informations au bénéfice des usagers.

Il sera mis en ligne sur le site des collectivités et des partenaires.

Ce guide, enfin, se veut à la fois méthodologique, pédagogique et vivant en offrant des points de repères sous la forme de fiches, mais en aucun cas il n'est exhaustif compte tenu des évolutions régulières.

Une version informatique sur le site précité fera l'objet de mises à jour et de renvois afin que le lecteur bénéficie d'une information actualisée.



01

ACTEURS

LES ACTEURS TERRITORIAUX

DE MULTIPLES ORGANISMES INTERVIENNENT DANS LE CHAMP DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS, VOIRE DANS, L'EMPLOI. CERTAINS SONT PUBLICS OU SEMI-PUBLICS, D'AUTRES SONT ASSOCIATIFS, D'AUTRES ENCORE SONT PRIVÉS COMME LES PRESTATAIRES DE PÔLE EMPLOI. LES ACTIVITÉS ET LEURS PUBLICS DIFFÈRENT.



LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'EMPLOI

PÔLE EMPLOI

Premier acteur du marché du travail en France, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Il assure six missions essentielles :

- **Accueillir et accompagner** toute personne dans la recherche d'un emploi ou d'une formation
- **Prospecter et mettre en relation** offre et demande d'emploi
- **Contrôler** la recherche d'emploi
- **Indemniser**
- **Maîtriser les données** relatives au marché du travail et à l'indemnisation
- **Relayer les politiques publiques**

Pôle emploi propose un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi, et une offre de services adaptée aux employeurs mise en œuvre par des conseillers dédiés.



Pôle emploi

6, rue Bernard Palissy
18 100 VIERZON

Tél. demandeur d'emploi: **39 49***
Tél. employeur : **3995***

www.pole-emploi.fr
www.pole-emploi.org

f pole emploi Vierzon

MISSION LOCALE

La Mission Locale a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de **16 à 25 ans**, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification (inscrits ou non à Pôle emploi).

Elle offre un accompagnement global en termes d'accueil, **d'information et d'orientation** mais assure aussi la gestion des dispositifs, de programme et de mesures spécifiques liés à l'**Emploi** et à la **Formation**.

**association créée sous l'impulsion des élus locaux.*



mission**locale**jeunes
PAYS DE VIERZON

Mission Locale

12 rue du 11 Novembre 1918
18 100 VIERZON

02 48 75 85 12

www.mission-locale.fr

f Mission Locale Vierzon

PROMÉTHÉE CHER*

Le dispositif Cap Emploi Sameth développe une expertise dans l'accompagnement et la construction des parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.

Il accompagne également les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.

Son expertise se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Ce service de proximité, entièrement **individualisé** permet au conseiller référent de déclencher, selon les besoins, des prestations spécifiques (bilan de compétences, formations et aides financières...)

**structure départementale de placement spécialisé*



Prométhée Cher

12, rue Maurice Roy
Technopôle Lahitolle
18 000 BOURGES

02 48 67 51 55

Permanence sur Vierzon



OREC 18

L'action d'accompagnement vers et dans l'emploi portée par OREC 18 se fonde sur sa capacité à traiter de manière intégrée trois problématiques majeures des chercheurs d'emploi du bassin d'emploi de Vierzon :

- Impliquer les entreprises dans une démarche de recrutement facilitante en présentant un seul candidat par poste de travail à pourvoir et limiter ainsi les effets concurrentiels
- Stimuler des pratiques RH inclusives qui impliquent le collectif de travail dans l'accueil et l'intégration des nouveaux salariés
- Sécuriser les trajectoires par un accompagnement personnalisé dans l'emploi de la situation de travail

Par ailleurs, OREC 18 intervient directement dans les entreprises dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et dans la formation des encadrants de proximité (chef de production, responsable de service ...).



OREC 18

54/38, rue du 11 Novembre 1918

18 100 VIERZON

02 48 75 11 45

www.orec18.fr



LES PRINCIPAUX ACTEURS PRIVÉS

ALISÉ RÉGION CENTRE

C'est un groupement d'employeurs multisectoriel ayant pour objet la mise à disposition de salariés auprès de ses entreprises adhérentes. Multisectoriel, car il regroupe des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité et emploie des salariés de toutes qualifications dans différents métiers.

Cette association vise la **flexibilité** pour les entreprises, la **stabilité** de l'emploi pour les salariés autour de nouvelles formes d'organisation du temps de travail, notamment le **temps partagé**.

Alisé propose des **parcours de qualification** sur mesure et **accompagne** l'entreprise dans ses projets de recrutement.



ALISÉ Région Centre

44, rue du 11 Novembre 1918

18 100 VIERZON

02 48 75 71 71

www.alisé-ge.com

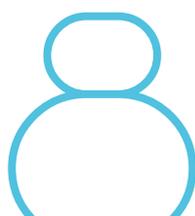
GEIQ ALISÉ BERRY

(Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification)

C'est un outil d'entreprise, au service des entreprises (Industrie, aéronautique, bâtiment, TP et services) afin de répondre à leurs problèmes structurels de recrutement et de fidélisation, qui met en place des parcours d'insertion et de qualification au bénéfice demandeurs d'emploi.

Les missions du GEIQ œuvre à :

- une sélection des publics
- la possibilité de tester les candidats sans endosser seul le risque d'employeur
- l'accompagnement social, vecteur de réussite des contrats
- l'individualisation et l'adaptation des parcours de formation
- l'amélioration de la qualité de l'alternance
- la gestion des tâches administratives
- une aide à l'anticipation des recrutements.





LE SERVICE EMPLOI COMPÉTENCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CHER

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE L'EMPLOI DANS LE CHER

SÉSAME EMPLOI : le portail de l'emploi dans le Cher

La plateforme met en relation les recruteurs et les candidats à la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une alternance

L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI DU CONJOINT : Attirer et fidéliser les talents

Cet accompagnement personnalisé facilite le recrutement des conjoints des nouveaux collaborateurs recrutés dans notre département

LE RÉSEAU DYNAMIQUE RH

Le réseau du Cher des directeurs, DRH, personnes chargées des ressources humaines. Plus de 80 entreprises travaillent ensemble sur les problématiques de recrutement. Rejoignez la Dynamique !

ARDAN CENTRE : Favoriser le développement de l'entreprise et de l'emploi.

Ce dispositif permet aux entreprises de recruter un/une candidat(e) pour conduire un projet de développement. ARDAN CENTRE propose à l'entreprise un accompagnement technique et financier.

Sésame Emploi
une action

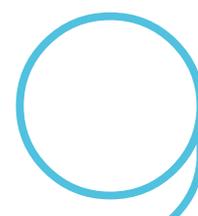


1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Sésame Emploi :

<https://cher.sesame-emploi.fr>

f [Facebook.com/cciducher](https://www.facebook.com/cciducher)



2

ACTEURS

LES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

L'INTÉRIM

ON RETROUVE EXCLUSIVEMENT DES AGENCES D'EMPLOIS GÉNÉRALISTES QUI N'APPARTIENNENT PAS TOUTES AUX ENSEIGNES NATIONALES. TOUTEFOIS, L'UNE D'ENTRE ELLES INTERVIENT SUR LE PUBLIC ÉLOIGNÉ DE L'EMPLOI (CF FICHE3).



LES AGENCES PRÉSENTES SUR LE VIERZONNAIS

ADECCO

L'équipe d'Adecco de Vierzon est composée de 3 personnes spécialisées dans le recrutement. Elles accompagnent les demandeurs d'emploi dans leurs recherches tant pour des missions d'intérim, que pour les recrutements en CDD/CDI (intérimaire).

Elle accompagne également les entreprises dans leurs démarches de recrutement tant temporaires que définitives ainsi que la montée en compétence avec des projets de formation. L'enseigne intervient dans tous les secteurs d'activité sur le territoire Vierzonnais et alentours jusqu' Aubigny.



ADECCO

8, avenue Henri Brisson
18 100 VIERZON

02 48 75 51 99

frederique.lelievre@adecco.fr

MANPOWER

Manpower est une agence d'emploi qui propose deux lignes de services :

- le **conseil recrutement** qui accompagne les entreprises dans leur projet de recrutement CDD et CDI
- la **référence intérim**, qui avec réactivité propose le candidat adéquat en personnalisant les types de contrat en intérim.

Manpower assure l'employabilité de ses talents grâce à la formation.

Les secteurs d'intervention dans le Cher sont l'industrie du BTP et le tertiaire



Manpower®

MANPOWER

50, avenue de la république
18 100 VIERZON

02 48 83 12 10

vierzon@manpower.fr

ALTERIM

L'enseigne a deux agences dans le département du Cher, à Bourges et à Vierzon. Elle propose du **travail temporaire** (intérim et/ou saisonnier), des CDD ou des CDI. Alterim offre un accès privilégié à ses collaborateurs au plus gros comité d'entreprise de France : Avantages Privés.



ALTERIM

1, rue du square Péraudin
18 100 VIERZON

02 48 71 14 20

vierzon@alterim.fr

RANDSTAD

L'agence **Randstad** de Vierzon accompagne les entreprises et les candidats aussi bien dans le cadre de mission de travail temporaire (CDI intérimaire, CDD...) L'agence est généraliste et intervient sur tous les secteurs.

Elle propose un accueil personnalisé et des parcours de formation individualisé ainsi que l'accès à de nombreux avantages. Randstad est la seule entreprise de service RH à cumuler les labels Egalité professionnelle (2008), Diversité (2009) et le Gender Equality European Standard (2011).



RANDSTAD

Rue du 11 Novembre 1918
18 100 VIERZON

02 48 53 02 20

sophie1.poulain@randstad.fr

TEMPORIS

Avec 150 agences réparties partout en France, Temporis est le **premier réseau national** d'agences d'emploi en franchise. Tournée vers l'humain, le groupe **favorise la relation-client intérimaires** comme entreprises. Spécialisée dans les domaines **tertiaires** et de la **santé**, elle propose des missions d'intérim, des CDD ou CDI.



TEMPORIS

3A, avenue Pierre Sémard
18 100 VIERZON

02 48 51 07 07

valerie.hardouin@temporis.fr



3

ACTEURS

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

(SIAE)

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE S'INSCRIT DANS UNE FORTE VOLONTÉ DE SORTIR DE LA LOGIQUE D'ASSISTANCE, OFFRIR AUX PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER D'UN VÉRITABLE CONTRAT DE TRAVAIL EN MILIEU PRODUCTIF ET D'UN RETOUR RAPIDE À UN STATUT SOCIAL ET PROFESSIONNEL.



LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI), LES ASSOCIATIONS D'INSERTION (AI), LES ENTREPRISES ADAPTÉES, LES ENTREPRISES ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

POUR DÉMARRER OU REPRENDRE UN PARCOURS D'INSERTION, LES BÉNÉFICIAIRES ENTRENT SOUVENT DANS LES STRUCTURES TELLES QUE LES ENTREPRISES ADAPTÉES AVEC LA SIGNATURE DE CDDI (CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION) OU D'UN CONTRAT D'AIDE ET DE SOUTIEN.

ESAT GÉRÉ PAR LES PEP 18*

L'Etablissement et le Service d'Aide par le Travail (ESAT) est un organisme médico-social chargé de la mise au travail des personnes handicapées.

Aussi, l'ESAT propose à ces personnes un soutien permettant le développement de leurs potentialités, l'acquisition de nouvelles compétences et l'intégration à un cadre de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. La mission première des ESAT est d'accompagner, en collaboration avec son responsable légal, la personne orientée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pour l'aider à imaginer et à réaliser un projet professionnel.

Activités économiques ESAT :

- Blanchisserie
- Hygiène et Propreté
- Espaces Verts
- Palettes
- Sous-traitance industrielle
- Recyclage déchets de bureau



ESAT

9, rue Marcel Paul
18 100 VIERZON
02 48 71 07 38
esatvierzon@pep18.fr

ALTEA GÉRÉ PAR LES PEP 18*

C'est une entreprise adaptée qui emploie des salariés handicapés dans différentes sections d'activités encadrées par des professionnels des métiers concernés.

L'axe majeur de la politique des Ressources Humaines est de permettre aux personnes reconnues travailleur handicapé de développer leurs compétences et d'augmenter leur employabilité.

Domaines d'activités :

- Confection
- Entretien des Espaces Verts
- Bâtiment
- Fabrication et réparation de palette
- Propreté

Partenariat avec CAP EMPLOI et ALTEA

ALTEA

ZI de l'Aujonnière
18 100 VIERZON
02 48 75 83 22
altea@pep18.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES PEP 18*

Les Pupilles de l'Enseignement Public du Cher est une association d'accompagnement de la personne depuis la petite enfance jusqu'à la fin de vie dans trois domaines d'activités différents :

- Le social et médico-social
- L'éducation et le loisir
- L'insertion par l'économie.

LES PEP 18

166, rue du Briou
18 230 SAINT-DOULCHARD
02 48 27 52 00
Adpep18@pep18.fr

C2S SERVICES

C2S Services répond à des problématiques d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur un dispositif de la politique publique de l'emploi : **les chantiers d'insertion**.

55 personnes y sont positionnées en permanence sur la bases de critères sociaux et administratifs validés par les financeurs du dispositif, dans trois domaines techniques différents : **Second œuvre bâtiment / Ménage et entretien / Entretien des espaces verts**.

Ces supports techniques sont un outil au service d'un accompagnement global des bénéficiaires du dispositif : lever les freins à l'emploi, acquérir et valoriser des compétences, construire un projet professionnel, mobiliser des temps de formation, rechercher un emploi.



C2S

38 rue du Maréchal Joffre
18 100 VIERZON

02 48 53 04 05

c2s.vierzon@cnlrq.org

ASER (ASSOCIATION SOLIDARITÉS EMPLOIS RURAUX)

Crée en 1994 par la MSA du Cher et ses partenaires agricoles, cette association a pour objectif de :

- contribuer à l'intégration professionnelle de personnes souhaitant engager un parcours vers l'emploi, en leur proposant des missions de travail par des contrats de mise à disposition ainsi qu'un accompagnement vers la formation et l'accès à un emploi stable.
- de répondre aux besoins de main d'œuvre locale : des entreprises, des collectivités et des particuliers pour tout type de missions telles que : l'entretien des espaces verts et des locaux, la manutention, l'agriculture, la restauration et l'aide à la personne (ménage, repassage, bricolage....)

ASER trouve dans son vivier de salariés les compétences adéquates pour chaque mise à disposition et gère pour le client toutes les démarches administratives.



ASER

7, rue de l'Île d'Or
18 000 BOURGES

02 48 23 90 70

aser@bcl.msa.fr

Permanence sur Vierzon

Tous les mercredis de 9h à 12h
et 13h30 à 17h sur RDV au 02 48 23 90 XX
ou 06 46 39 30 53 dans les locaux de C2S

LES ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION ET LES ENTREPRISES D'INSERTION

ETTI

Implantée dans le département du Cher, cette agence d'intérim **favorise l'insertion professionnelle**.

ETT-Intérim recrute des intérimaires choisis pour leur niveau de compétences avec une expérience professionnelle dans leur domaine d'activité.



ETTI

28, avenue Pierre Sépard
18 100 VIERZON

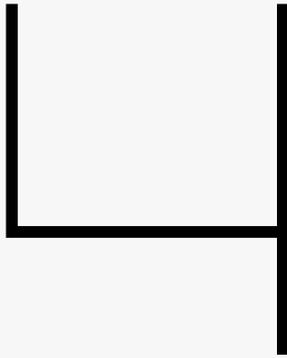
02 48 24 20 92

ett.bourges@orange-business.fr

Les permanences :

Lundi et Vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00





OUTILS

RECRUTER AUTREMENT

CV EN LIGNE, CV VIDÉO, RÉSEAUX SOCIAUX, CANDIDATURES SPONTANÉES, ETC... DE NOMBREUX MOYENS TECHNIQUES ET DES CONSEILS SE DÉVELOPPENT DE PLUS EN PLUS VIA INTERNET EN COMPLÉMENT DES SERVICES ET DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI.



LES MESURES À DESTINATION DE TOUS

LA MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS)

Proposé par Pôle emploi, la MRS est une méthode qui permet à des candidats d'exercer leurs aptitudes sur des métiers pour lesquels ils n'ont ni qualification ni expérience.

Ainsi au cours de sa vie sociale et professionnelle, le candidat à un poste de travail a pu **développer des savoirs faire** parmi lesquels nous retrouvons :

- comprendre et respecter des consignes
- travailler sous tension
- travailler en équipe
- agir dans une relation de service...

Avec la MRS, on agit sur la réutilisation de compétences acquises ce qui permet aux chercheurs d'emploi **d'élargir leurs choix professionnels et aux entreprises de diversifier l'origine des candidatures.**

LES PÉRIODES DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PMSMP)

Cette mesure simple et utile en faveur des chercheurs d'emplois, des salariés et entreprises est mis en place depuis 2015.

Les prescripteurs sont le Service Public de l'Emploi (Mission Locale, Pôle emploi, CAP emploi...) et les structures d'insertion par l'activité économique.

Toute personne, salariée ou non, peut bénéficier de ce service. Il vise à promouvoir des candidats et leurs capacités auprès des employeurs. Toute entreprise peut accueillir des personnes sous réserve d'assurer un tutorat.

On peut prescrire la mesure dans 3 cas :

- découvrir un métier ou un secteur d'activité
- confirmer un projet professionnel
- initier une démarche de recrutement.

Elle ne doit pas être assimilée à une période d'essai. Sa durée maximale est de 15 jours.

L'ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

L'action de formation préalable au recrutement (AFPR) est une aide visant à acquérir des compétences sur un métier pour un demandeur d'emploi.

Cette action permet à un employeur rencontrant des difficultés de recrutement à former un demandeur d'emploi et de le recruter en fin de formation.

Une aide financière est versée à l'entreprise pour les frais de tutorat.

La formation préalable au recrutement s'adresse aux personnes inscrites à Pôle emploi, indemnisés ou non.

LES MESURES POUR DES PUBLICS PRIORITAIRES

EN FONCTION DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES, D'AUTRES MESURES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN FAVEUR DES PUBLICS À SOUTENIR.

LA MÉTHODE INTERVENTION SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE (IOD)

Le postulat de départ est « **Personne n'est inemployable** ». Fort de cette conviction, l'association bordelaise Transfer a élaboré une méthode : l'Intervention sur les Offres et les Demandes. Plutôt d'agir sur les « freins sociaux » à l'emploi, elle valorise directement les compétences des chercheurs d'emploi auprès des entreprises. L'équipe de l'association OREC 18 porte la méthode IOD depuis 1999 à Vierzon.

Cette démarche refuse d'abord les représentations invalidantes des publics en insertion et la propension à situer l'insertion sociale en amont de l'insertion professionnelle.

AGIR AUPRÈS DES EMPLOYEURS

La seconde spécificité de cette méthode est de mettre la priorité sur l'action auprès des entreprises, avec l'ambition de prendre une place active dans la régulation d'un marché du travail où les flux de main d'œuvre demeurent importants mais profitent peu au moins qualifiés et moins expérimentés. C'est ici le fonctionnement du marché et le rôle de ses intermédiaires qu'interroge la méthode IOD.

Pour le réseau Transfer, l'effort de médiation active entre les publics et les acteurs économiques locaux ne porte pas seulement sur la recherche de la possibilité d'emploi. Il vise aussi également la négociation de démarches de

Aussi l'intervention sur les offres et les demandes cherche – t-elle à s'affranchir des préalables et des prérequis pour privilégier la mise en relation directe et répétée des personnes (avant tout victime d'un déficit professionnel) et des entreprises. **C'est bien la proposition d'opportunités d'emplois variées qui constitue le pivot de l'accompagnement, la mise en situation de son travail étant sa porte d'entrée.** Quant aux « freins sociaux » trop facilement mis en avant, leur traitement est réalisé pendant l'emploi plutôt qu'en amont, en lien avec les travailleurs sociaux du territoire.

recrutement moins concurrentielles (organisation de la rencontre avec le recruteur in situ, pas de transmission de CV, un candidat pour un poste ...) et de modes d'intégration structurées de la part des entreprises (plan d'accueil durant la prise de fonction, organisation d'espaces d'échanges et de régulation, temps de formation et d'adaptation au poste...). **L'accompagnement dans l'entreprise par un tiers va permettre au nouveau salarié son appropriation de la culture d'entreprise, en étant confronté à la réalité plutôt qu'aux représentations et sécuriser son parcours.**

LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS D'UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE À UNE OPPORTUNITÉ D'EMBAUCHE

Ce volet social des marchés publics demeure mal connu et mis en œuvre de manière très hétérogène selon les territoires, alors même qu'il existe depuis le milieu des années 90.

LE PRINCIPE

A l'occasion d'une commande publique, des marchés de travaux (construction de bâtiments) ou de services (espaces verts, prestations intellectuelles, maintenance, entretien de locaux) font l'objet d'un appel d'offres. L'attribution aux entreprises ayant concouru se fait selon certains critères :

Les techniques proposées, le prix de la prestation, le respect d'un cahier des charges un engagement à caractère social : un volume d'heures de travail devra être réalisé par un public dit « éloigné » de l'emploi sous peine de pénalités financières.



5

OUTILS

LES DISPOSITIFS PARTICULIERS D'ACCOMPAGNEMENT



POUR LE PUBLIC JEUNE DE 16 À MOINS DE 26 ANS

LA GARANTIE JEUNE PORTÉE PAR LA MISSION LOCALE DU PAYS DE VIERZON (AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE)

La garantie jeune permet d'accompagner les jeunes en situation de précarité vers l'emploi ou la formation. C'est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

Mission Locale

12, rue du 11 Novembre 1918

18 100 VIERZON

02 48 75 85 12

INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES PORTÉ PAR PÔLE EMPLOI (AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE)

Elle s'adresse à des jeunes qui ont un projet professionnel défini.

L'accompagnement est assuré par des conseillers spécialisés.

Ce dispositif s'adresse au moins de 30 ans.

Pôle Emploi

6, rue Bernard Palissy

18 100 VIERZON

Tél. demandeur d'emploi : 39 49

POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'ACTION 3APH

L'Action d'Accompagnement vers l'Alternance des Personnes Handicapées, proposée par CAP Emploi, a pour but d'accompagner la préparation de parcours vers l'alternance, mais également la sécurisation de la personne pendant et après l'alternance. Conditions pour en bénéficier :

- Etre reconnu au sens de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance
- Etre âgé de 16ans et plus
- Avoir un projet d'alternance ou des besoins spécifiques d'accompagnement pour accéder à la qualification et à l'emploi

Prométhée 18

12, rue Maurice Roy

18 000 BOURGES

02 48 67 51 55

www.capemploi.com

POUR LES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA

Le Conseil Départemental, collectivité de proximité, s'est engagé depuis 2015 dans une politique d'insertion résolument moderne, volontariste, et dynamique dont le seul objectif est d'offrir à ceux et à celles qui s'inscrivent dans cette démarche tous les moyens de se former, de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise.

Pour cela, une équipe départementale de professionnels a été mis en place pour :

- rencontrer chacune des personnes entrant dans le dispositif RSA et procéder à son orientation vers un référent unique adapté à sa situation dans le domaine social (Conseil Départemental, CCAS...) ou dans celui de l'emploi (Conseil départemental, Pole Emploi...)
- accompagner certaines d'entre elles vers et dans l'emploi en tant que Référent Insertion Emploi.

Conseil Départemental du Cher
Place Marcel Plaisant
18 000 BOURGES
02 48 27 80 00
www.departement18.fr

LE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE

En fonction des publics-cibles, l'employeur bénéficie d'une aide financière en contrepartie de laquelle il doit assurer à son salarié un accompagnement vers une formation et/ou un suivi dans l'emploi.

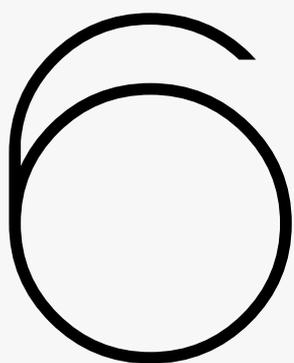
Les dispositifs évoluent régulièrement. Les conditions d'accès sont fixées par un arrêté préfectoral. Les prescripteurs sont Pôle Emploi, Mission Locale et Conseil Départemental du Cher.

LES PARRAINAGES

La démarche se veut collaborative entre le parrainé (un jeune ou un adulte peu ou pas qualifié, une personne reconnue travailleur handicapé, une personne d'origine étrangère, un « talent » issu des quartiers prioritaires...) et le parrain-bénévole (chefs d'entreprises, cadres, salariés, retraités) qui lui apportera des connaissances du tissu économique local.

Une relation d'appui-conseil s'établit pour faciliter, autrement, l'accès à l'emploi. Les parrainages peuvent être mis en œuvre par le Service Public d'Emploi (Mission Locale ou CAP Emploi) ou animés par les réseaux associatifs locaux.





OUTILS

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE



LA FORMATION CONTINUE

Pour compléter l'offre initiale de formations sur le territoire, la Région Centre Val de Loire et Pôle emploi financent majoritairement la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Il faut s'adresser aux conseillers de Cap Emploi, la Mission Locale, Pôle emploi et les conseillers du département pour bénéficier d'une formation pour les demandeurs d'emploi. Attention : l'accès à la formation professionnelle nécessite un délai de traitement et nécessite au préalable une inscription à Pôle Emploi.

Pour connaître les formations dispensées sur le territoire, vous pouvez aller sur ce site : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueil/etoile/seformer/formation>

LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

D'une idée, d'une initiative entrepreneuriale individuelle ou collective au passage effectif à la création d'une entreprise, il convient de formaliser, d'échanger, d'établir un business plan* de mesurer les risques...

C'est pourquoi, de nombreux acteurs sont susceptibles d'intervenir en complémentarité. S'il faut s'appuyer sur des professionnels de proximité reconnus, il est possible de se rapprocher :

- du Service Economie de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry qui a installé une pépinière d'entreprises au Parc Technologique de Sologne.
- des Chambres Consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie du Cher, Chambre des Métiers et d'Agriculture du Cher) qui accompagnent à la création et à la reprise d'entreprises tout en proposant des appuis dans des domaines spécifiques (RH, Juridique...).
- D'autres acteurs dédiés à la création peuvent intervenir

*Business Plan : Le business plan est le dossier qui détaillera les composantes clés de votre projet d'entreprise



**Communauté de Communes
Vierzon Sologne Berry**
2, rue Blanche Baron
18 100 VIERZON
02 48 71 35 78
contact@cc-vierzon.fr

Permanence Chambre des Métiers
les mercredis après midi

Permanence Chambre de Commerce et d'Industrie

1 fois par mois. Au siège de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

**Couveuse d'entreprises
SOLENGELS**
CCI du Cher
Avenue d'Issoudun
CS 70237
18022 BOURGES CEDEX
02 48 48 00 91
renseignements@solen-france.com

Permanence au siège de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
2 rue Blanche Baron – 18100 VIERZON

Initiative Cher
6, rue Maurice ROY
Technopôle Lahitolle
18 000 BOURGES
02 46 08 11 36
contact@initiative-cher.fr
anna.bgecher@orange.fr

Boutique de Gestion du Cher (BGE 18)
47, rue Gourdon
18 100 VIERZON
02 48 62 01 20
anna.bgecher@orange.fr

Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)
73 rue Edouard Vaillant
18 000 BOURGES
09 69 32 81 10

France Active Centre Val de Loire
Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue de l'Abbé Pasty - BP 41223
45401 Fleury-les-Aubrais CEDEX
www.centactif.fr
02 38 72 55 07

Permanence à la Pépinière d'Entreprises Antoine de Saint Exupéry
Allée Georges CHARPAK – 18100 - VIERZON





www.travaillervierzon.fr



Depuis Janvier 2018, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pilote la plateforme Internet « travailler à Vierzon ».

C'est un service en ligne gratuit qui met à disposition des offres d'emploi, d'alternance, de formation et de stage.



RETROUVEZ TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI EN UN CLIC !

www.travaillervierzon.fr



EMPLOIS, STAGES, FORMATIONS



communauté
de communes